



202

DA5

Projets de réserves de biodiversité des lacs
Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

Abitibi / Baie James

6212-01-203

Réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin

Présentation du projet

Val-d'Or, 1^{er} septembre 2004

Environnement
Québec 



Équipe du MENV

- ✓ Édith van de Walle, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- ✓ François Brassard, Direction du patrimoine écologique et du développement durable
- ✓ Benoît Larouche, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- ✓ Benoît Limoges, Direction du patrimoine écologique et du développement durable

1. Préambule

**2. Portrait de la réserve de biodiversité
projetée du lac Sabourin**

3. Enjeux de conservation

4. Projet de cadre de gestion



Préambule





Contexte historique

1992 **Convention des Nations Unies sur la diversité biologique** : les aires protégées sont un élément essentiel de la protection de la biodiversité

1999 **Le Québec réalise le bilan de ses aires protégées :**

- ✓ une des juridictions dans le monde qui protège le moins bien sa biodiversité par des aires protégées
- ✓ la superficie d'aires protégées au Québec est de 2,8 % et elle stagne
- ✓ les statuts juridiques existants d'aires protégées sont parfois trop rigides ou mal adaptés à la conservation de la biodiversité et font insuffisamment place aux populations
- ✓ absence de stratégie et de plan d'action au Québec sur les aires protégées



Contexte historique

Juin 2000 Le gouvernement adopte des orientations stratégiques permettant d'implanter un réseau d'aires protégées :

- ✓ une cible quantitative : 8 % de la superficie du Québec en aires protégées et ceci, en 2005
- ✓ une cible qualitative : garantir que le futur réseau sera représentatif de toute la biodiversité du Québec
- ✓ une planification réseau qui doit s'inscrire dans les autres planifications du territoire et vice-versa
- ✓ une planification qui doit prendre en compte les conditions socioéconomiques des populations



Contexte historique

Mai 2002 Adoption par le Conseil des ministres du plan d'action stratégique sur les aires protégées :

- ✓ poursuivre la planification et la réalisation des statuts traditionnels d'aires protégées (parcs nationaux, réserves écologiques, habitats fauniques, etc.)
- ✓ adopter une législation facilitante : nouveaux statuts juridiques, nouvelles règles de conservation et de gestion (décembre 2002)
- ✓ créer et mettre en place de nouvelles aires protégées par les statuts de réserve aquatique ou de biodiversité et de paysage humanisé : **épine dorsale du réseau des aires protégées**

Mars 2003 Création de la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin

Une aire protégée c'est :

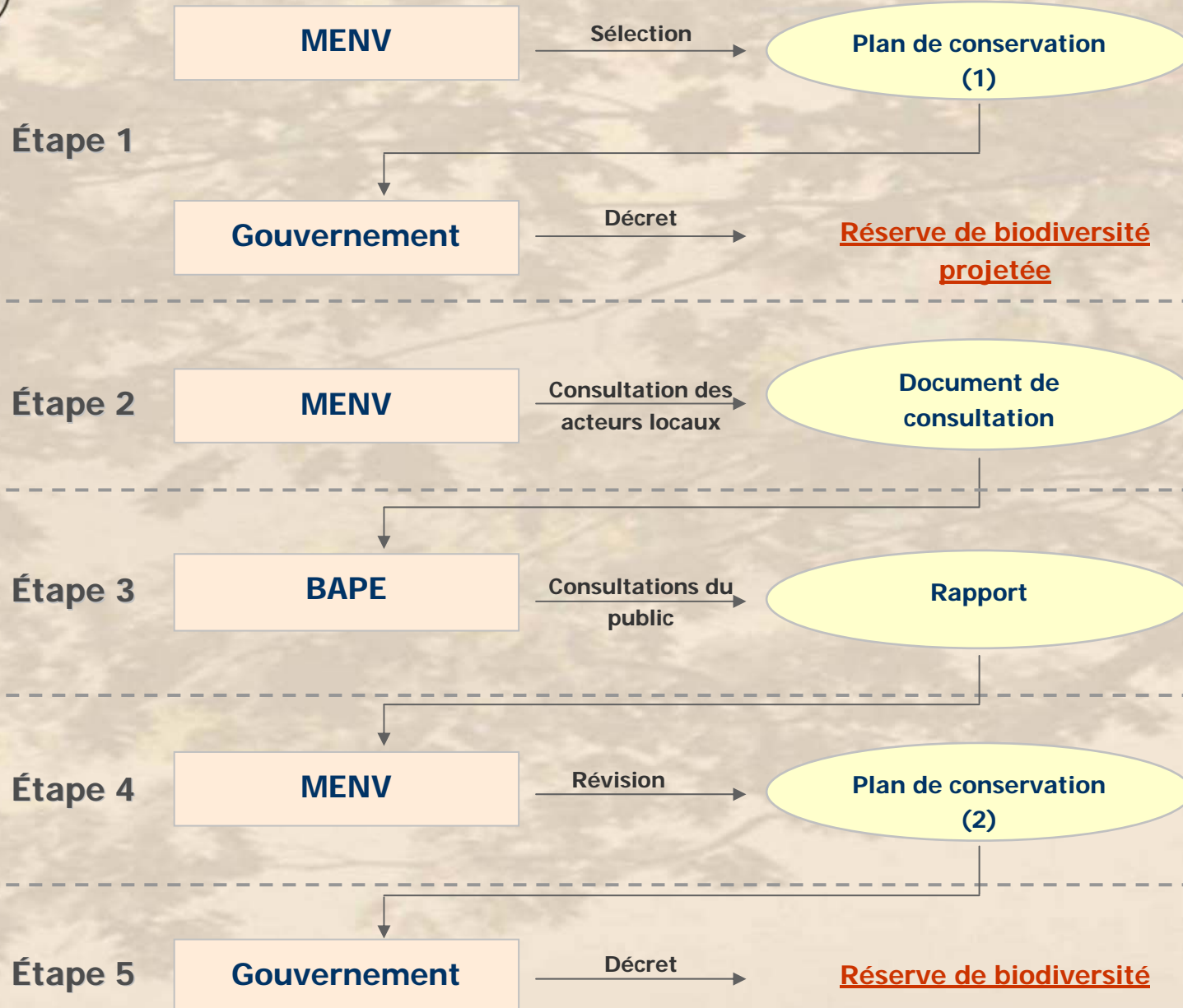
- ✓ une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, géographiquement délimitée
- ✓ vouée à la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées
- ✓ légalement désignée
- ✓ réglementée et administrée par des moyens efficaces

Réserve de biodiversité:

« Une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel ... et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. »



Processus de constitution



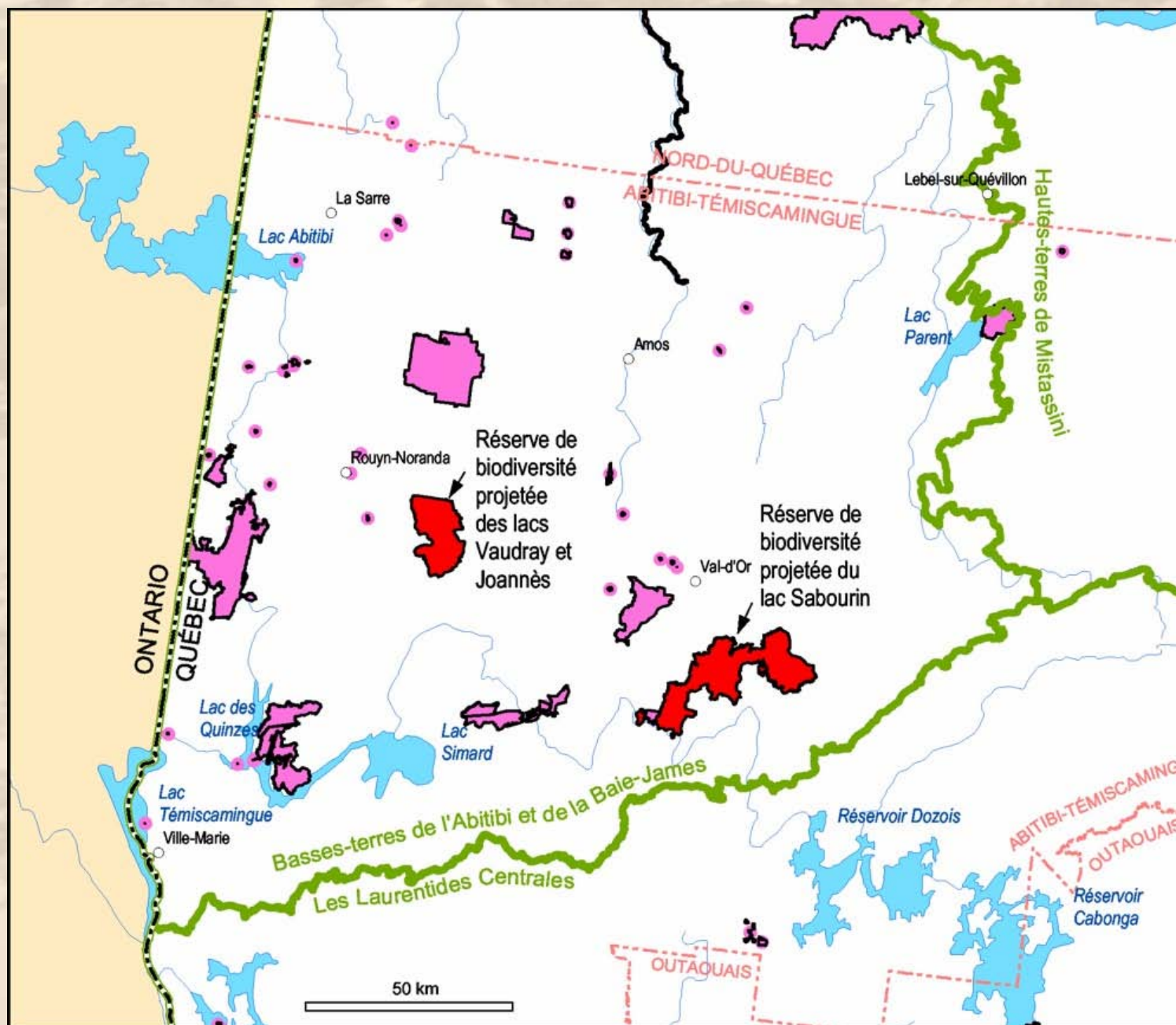


Portrait de la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin

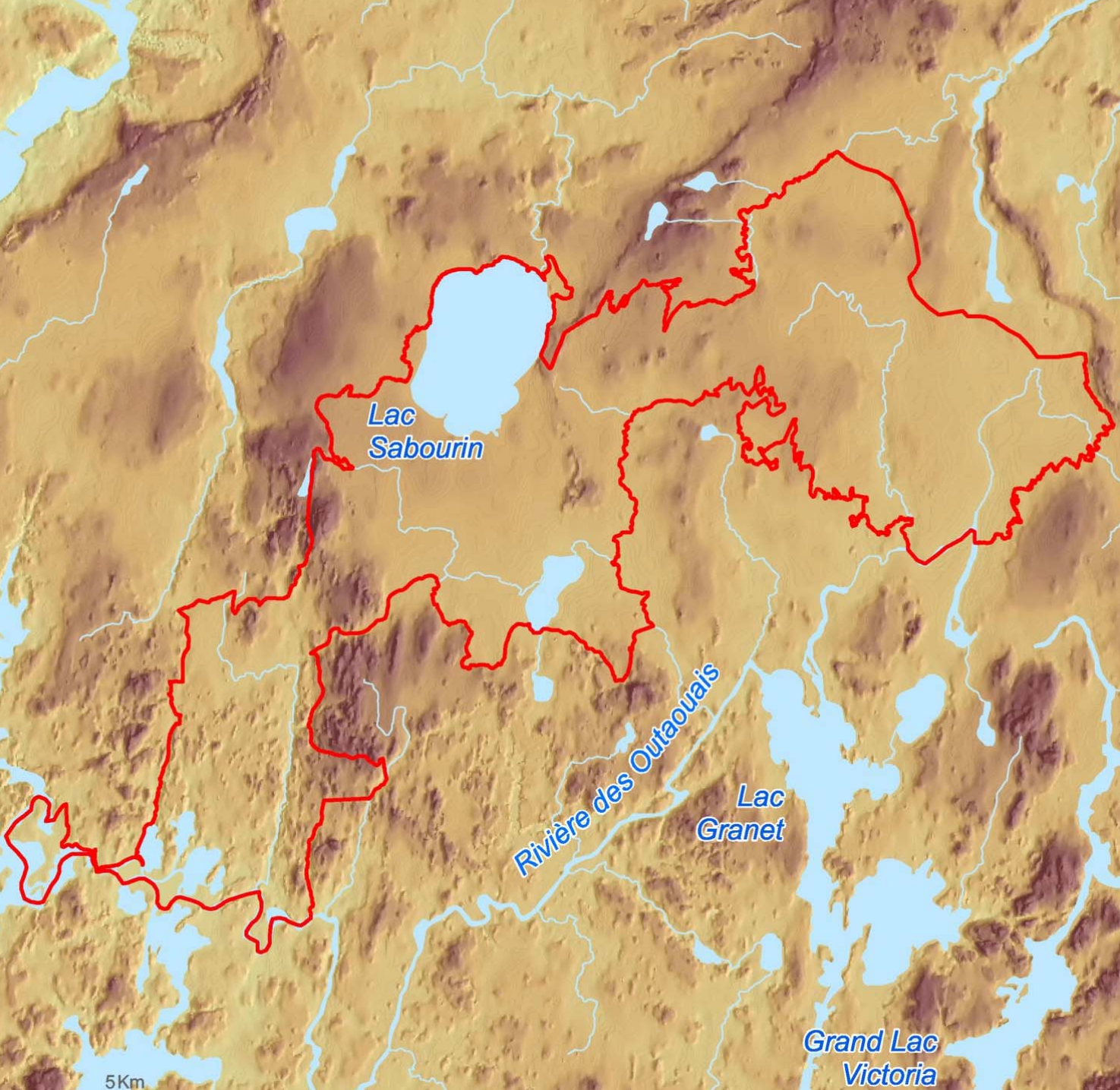


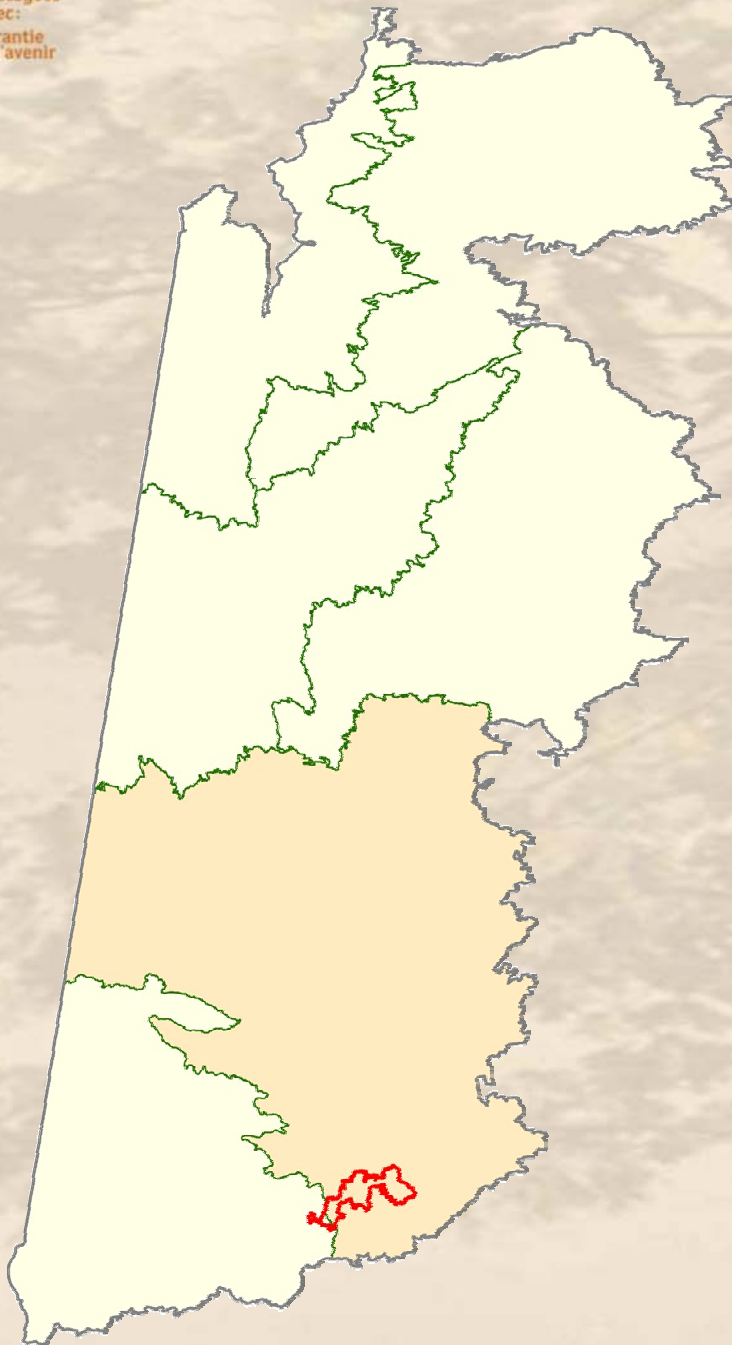


Localisation

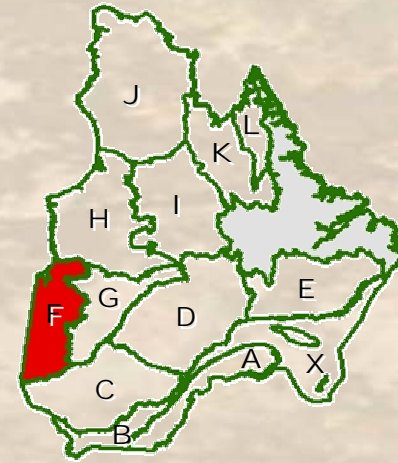


Les limites





Une réserve représentative



✓ Province naturelle F

Basses-terres de l'Abitibi et
de la Baie James

✓ Région naturelle F02

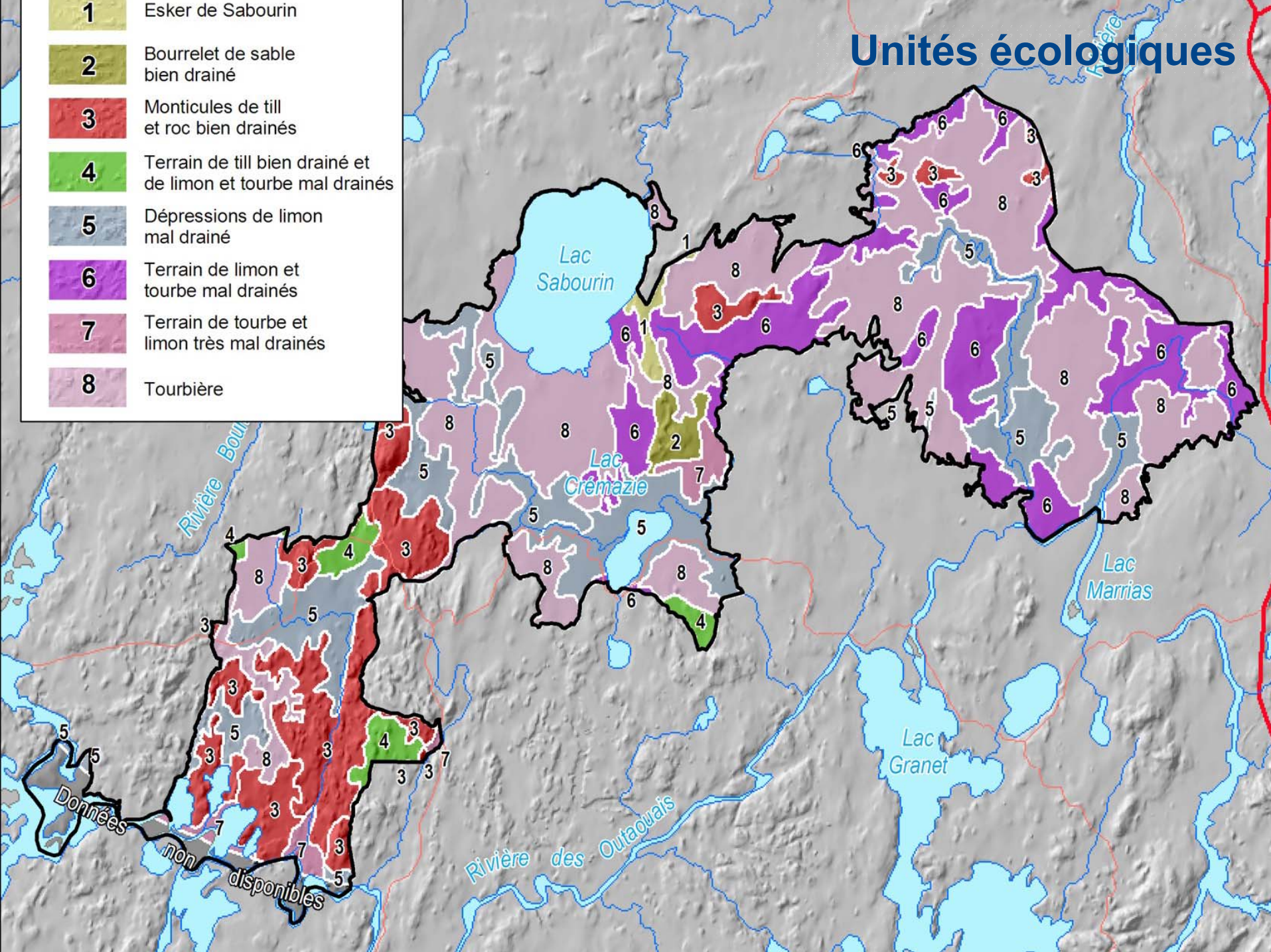
Plaine de l'Abitibi

✓ Région naturelle F01

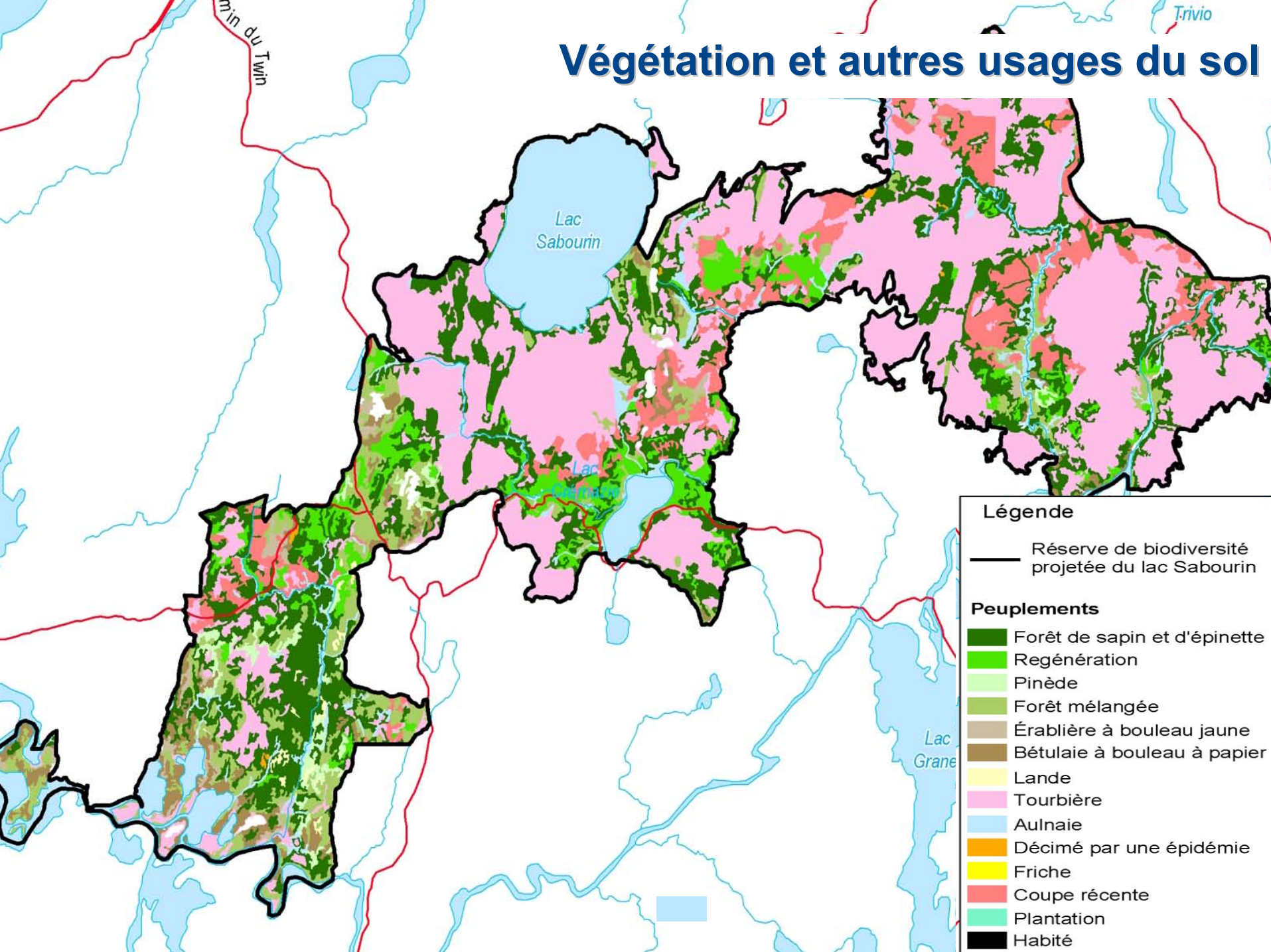
Basses-terres du lac
Témiscamingue

Unités écologiques

- 1** Esker de Sabourin
- 2** Bourrelet de sable bien drainé
- 3** Monticules de till et roc bien drainés
- 4** Terrain de till bien drainé et de limon et tourbe mal drainés
- 5** Dépressions de limon mal drainé
- 6** Terrain de limon et tourbe mal drainés
- 7** Terrain de tourbe et limon très mal drainés
- 8** Tourbière



Végétation et autres usages du sol



Légende

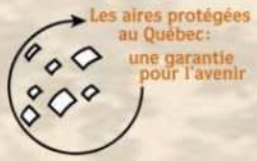
— Réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin

Peuplements

- Forêt de sapin et d'épinette
- Regénération
- Pinède
- Forêt mélangée
- Érablière à bouleau jaune
- Bétulaie à bouleau à papier
- Lande
- Tourbière
- Aulnaie
- Décimé par une épidémie
- Friche
- Coupe récente
- Plantation
- Habité

- ✓ Quelques peuplements d'érable à sucre
- ✓ Une est exploitée artisanalement
- ✓ Peuplements rares au nord du Témiscamingue





Faune

Caribou des bois



André Gingras

Colonie de sterne pierregarin

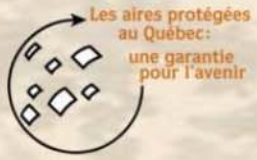


Grue du Canada



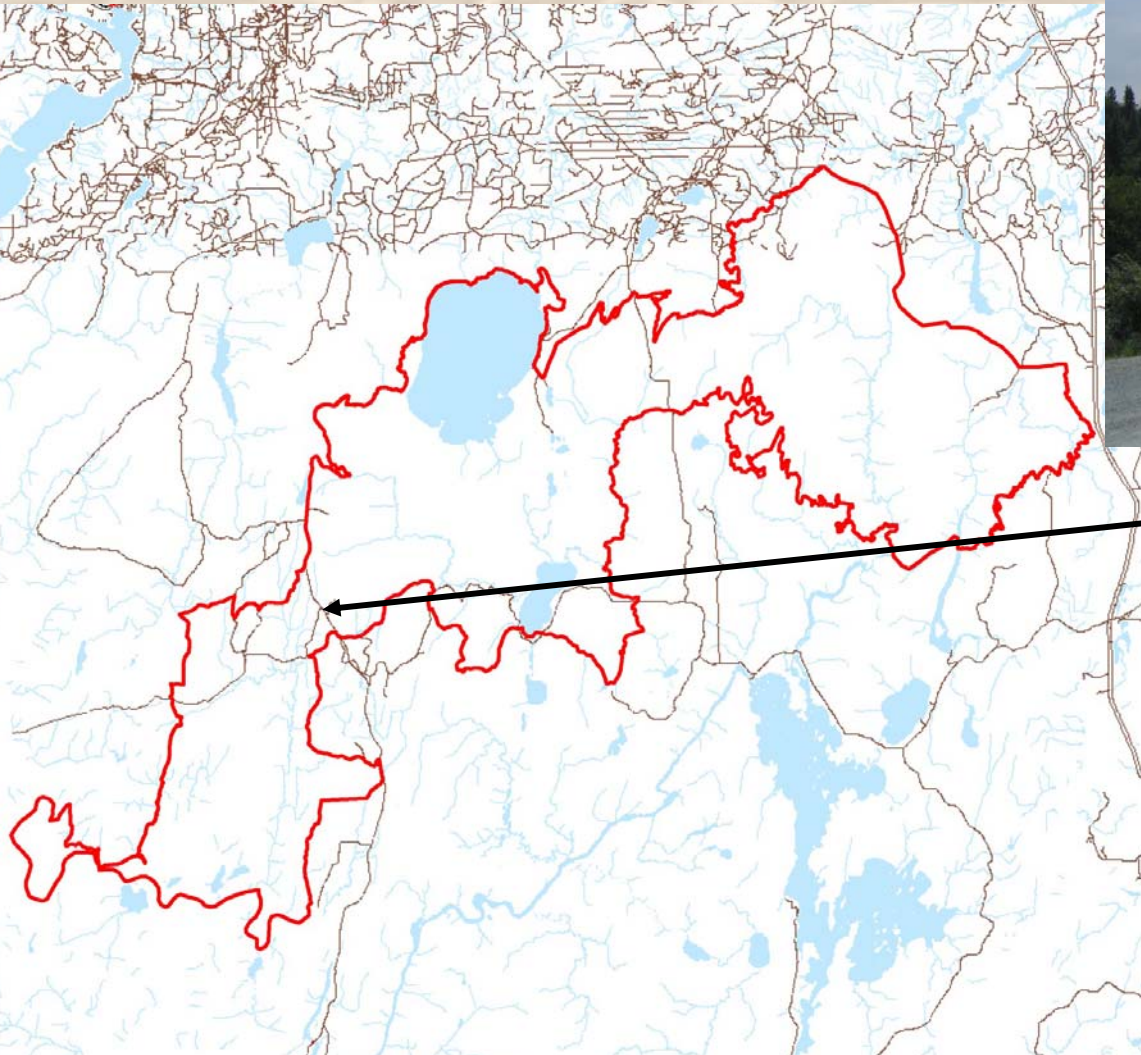
Esturgeon jaune





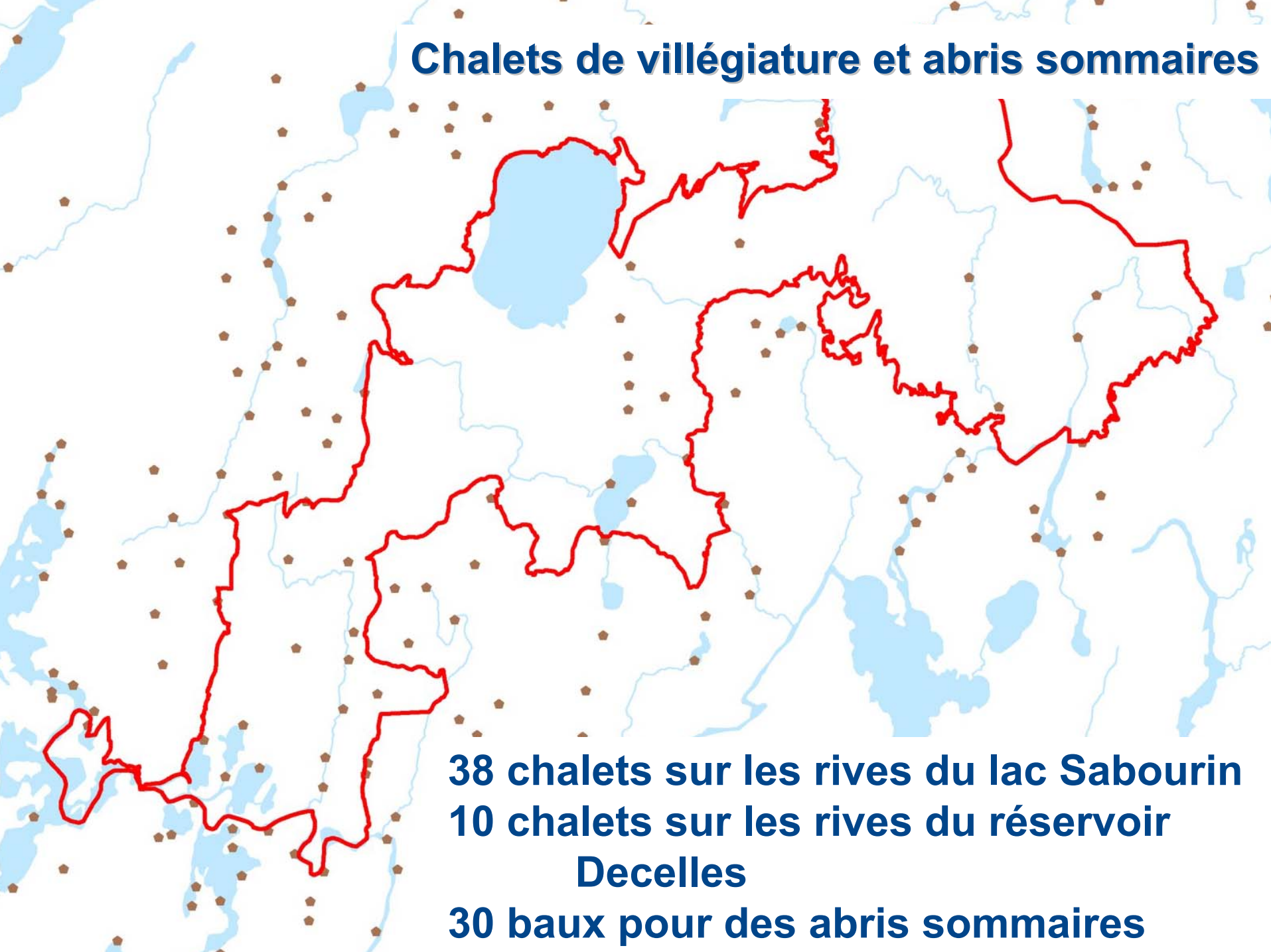
Réseau routier

136 km de chemins forestiers



Le chemin du Twin traverse la réserve

Chalets de villégiature et abris sommaires



**38 chalets sur les rives du lac Sabourin
10 chalets sur les rives du réservoir
Decelles
30 baux pour des abris sommaires**

Trois communautés algonquines utilisent le territoire pour la pêche, la chasse et le piégeage

- ✓ Lac Simon
- ✓ Kitcisakik
- ✓ Winneway



Les intervenants locaux et régionaux

- ✓ Ville de Val-d'Or
- ✓ MRC Vallée-de-l'Or
- ✓ Les Riverains du lac Sabourin
- ✓ Association chasse et pêche de Val-d'Or
- ✓ Regroupement écologique Val-d'Or et environs
- ✓ Action boréale – Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Communautés algonquines

Une réserve de biodiversité

- ✓ De grandes tourbières et un grand lac
- ✓ Harde de caribou des bois en situation précaire
- ✓ Érablières à sucre nordiques
- ✓ Usages autochtones
- ✓ 48 chalets de villégiature et 30 abris sommaires



Enjeux de conservation



1° Sauvegarde du caribou

2° Intégrité écologique

3° Projet collectif



Préoccupations

- 1- Augmentation des prédateurs
- 2- Braconnage
- 3- Dérangement



Actions suggérées

- ✓ Convenir avec Faune Québec d'une stratégie de conservation
- ✓ Limiter l'accès des motoneiges et VTT aux quartiers d'hiver
- ✓ Agrandir la réserve pour englober les nouveaux quartiers d'hiver



Préoccupations

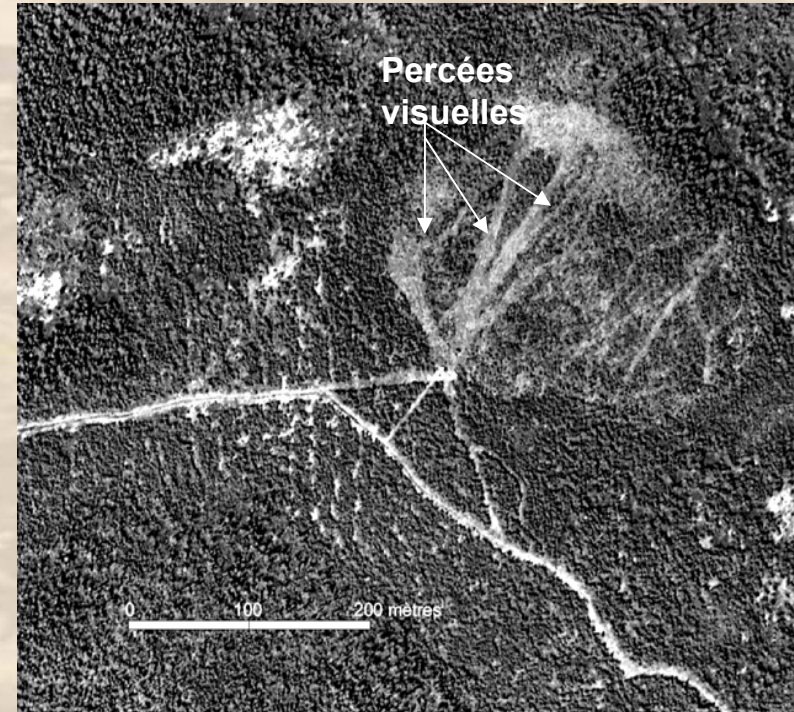
1- Circulation des VTT :

- ✓ Érosion des sols
- ✓ Modification du drainage des tourbières



Préoccupations

2- Coupe de bois de chauffage et percées visuelles pour la chasse
✓ Dégradation des conditions naturelles



3- Impacts de la villégiature et du nautisme sur les lacs et les rives

Actions suggérées

- ✓ Réduction du réseau des chemins forestiers
- ✓ Interdiction de coupe de bois de chauffage
- ✓ Application de l'interdiction des percées visuelles



Enjeu 2° Intégrité écologique

Actions suggérées

- ✓ Restreindre la puissance des moteurs hors-bord et les motomarines
- ✓ Inciter les villégiateurs à rendre les installations sanitaires adéquates

Situation

- ✓ Villégiateurs, chasseurs, trappeurs
- ✓ Peu d'intervenants locaux
- ✓ Usages autochtones
- ✓ Adaptation en aire protégée
- ✓ Sentiment d'appartenance
- ✓ Une aire protégée pour la région
- ✓ Occasion de mise en valeur

Actions suggérées

- ✓ Création d'une structure de concertation
- ✓ Participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur
- ✓ Maintien de la pratique des activités traditionnelles autochtones

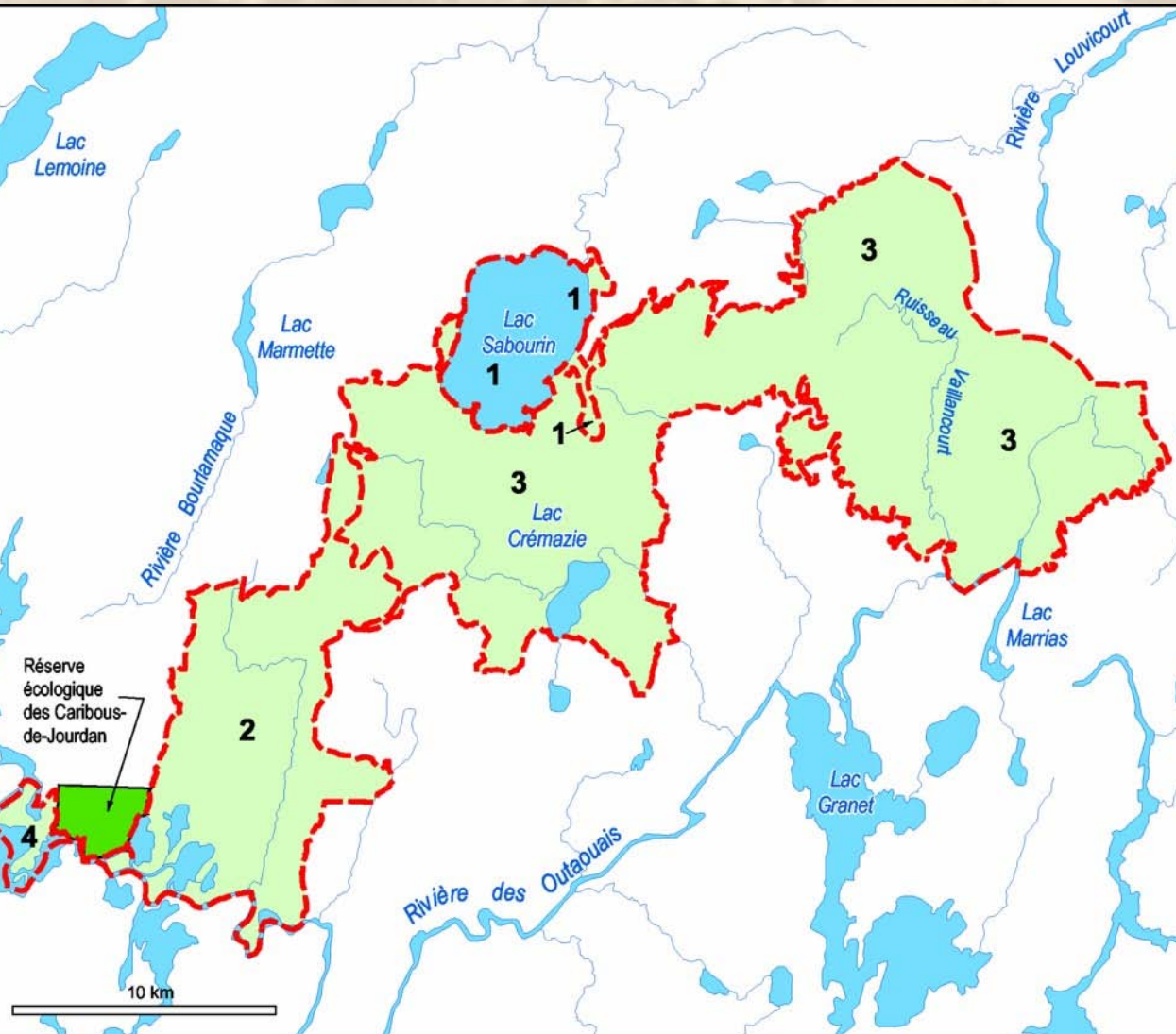


4- Projet de cadre de gestion





Zonage



1- Préservation et usage modéré :
Porte d'entrée des activités récréotouristiques

2- Préservation et usage léger :
Protection des quartiers d'hiver du caribou

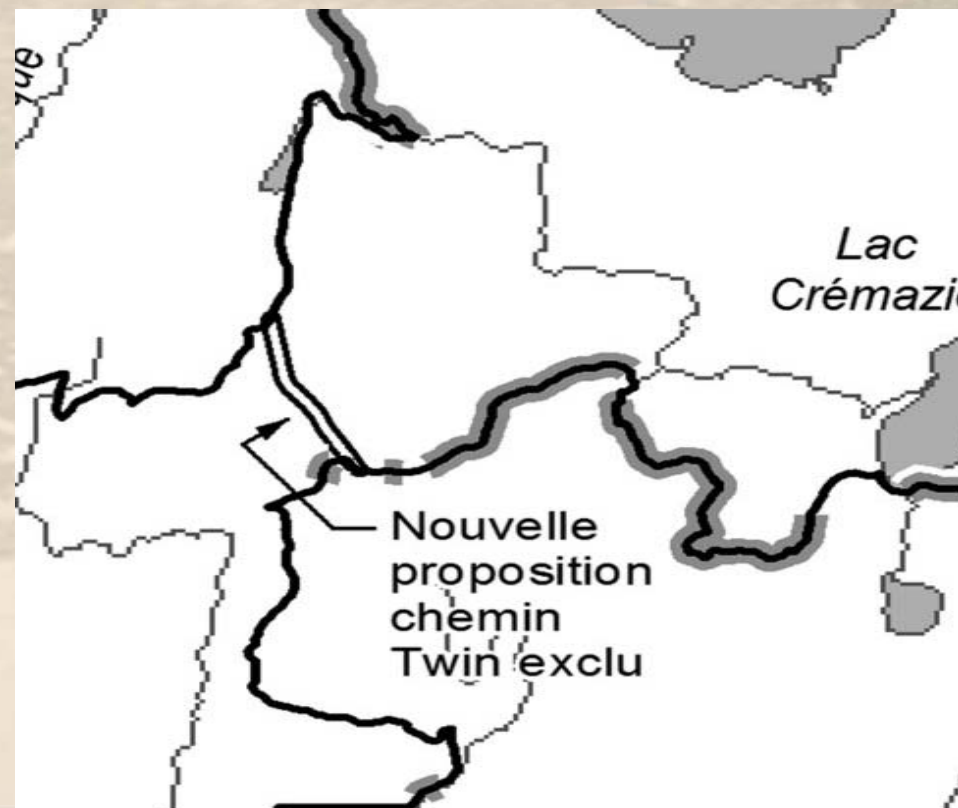
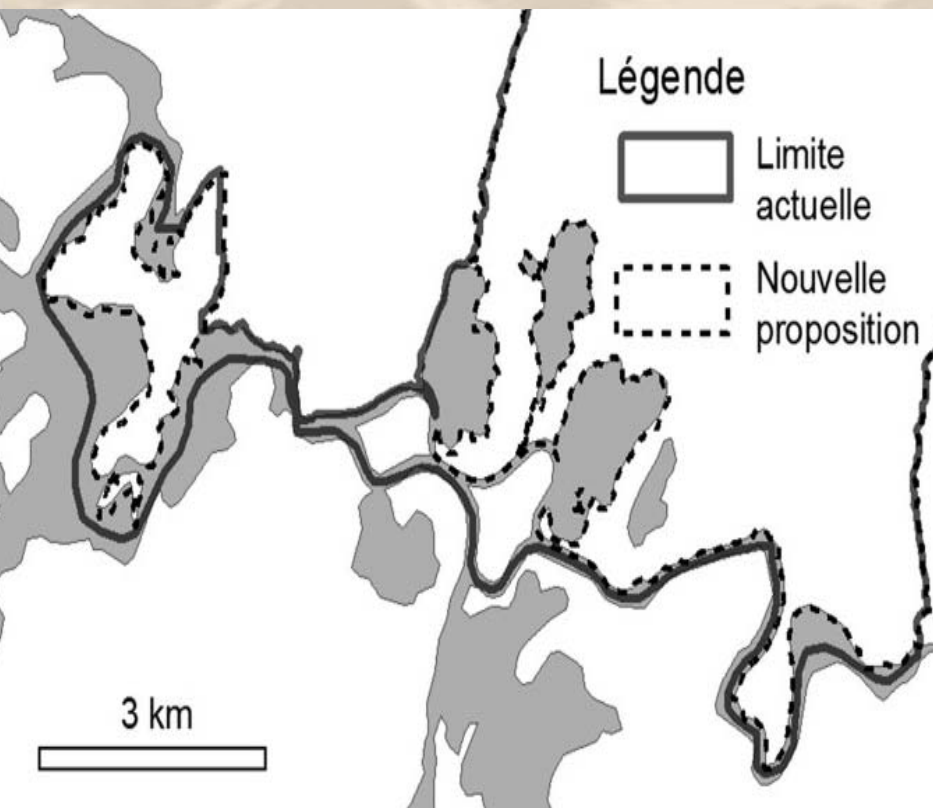
3- Préservation et usage léger :
Protection des aires de mise bas et de rut du caribou

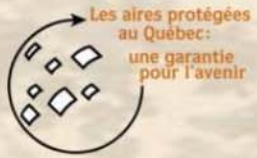
4- Préservation intégrale :
Protection de la réserve écologique

Soustraire de l'application de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* :

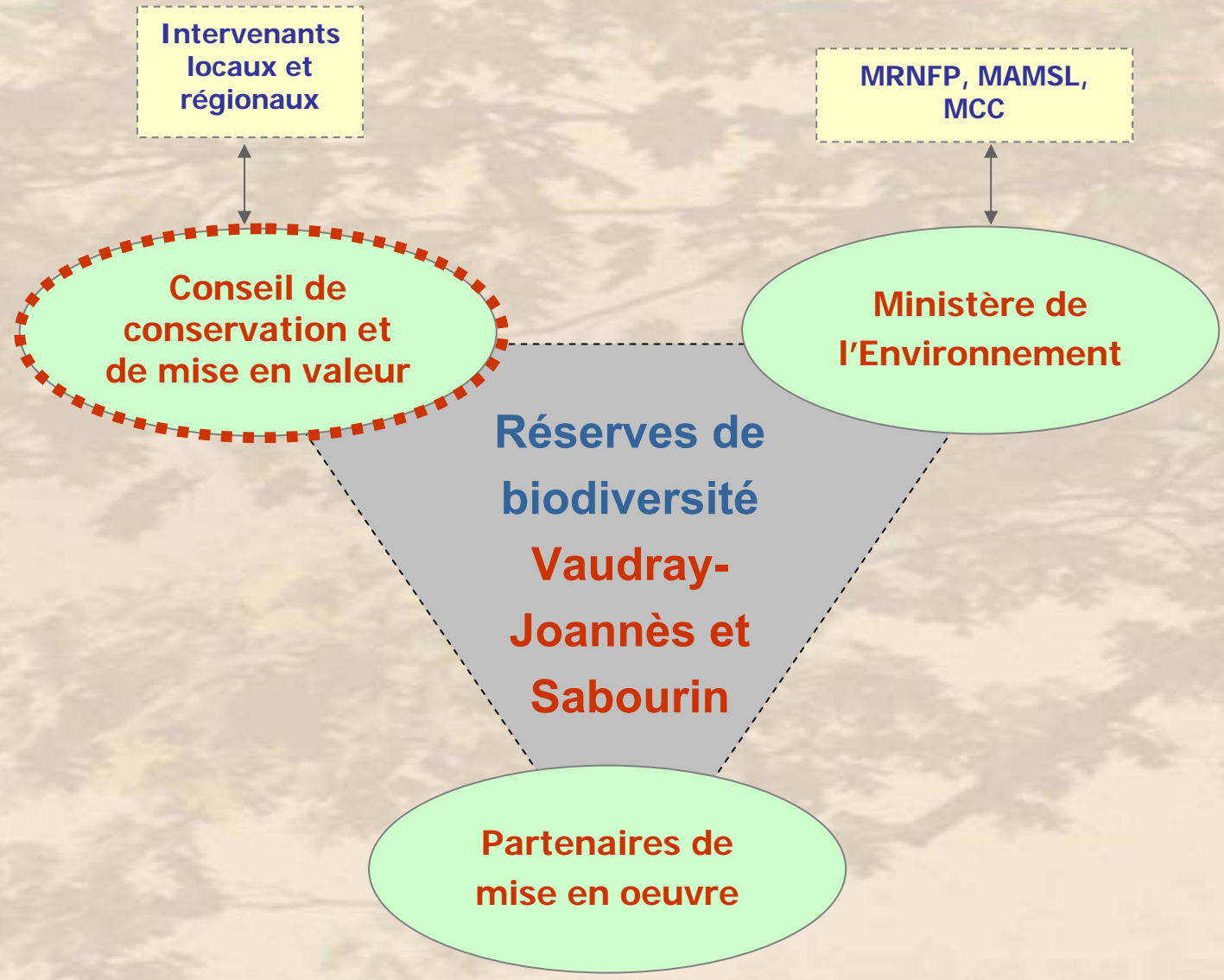
- ✓ Terrains privés
- ✓ Baux de villégiature et d'abris sommaires
- ✓ Corridors routiers et d'énergie

- ✓ Limites à la cote 311 m du réservoir Decelles
- ✓ Chemin du Twin exclu de la réserve





Concept de gestion



Mandats

- ✓ Proposer un plan d'action pour la mise en œuvre du plan de conservation
- ✓ Formuler des recommandations en matière de conservation, de mise en valeur et de gestion
- ✓ Favoriser l'établissement de partenariats



Conseil de conservation et de mise en valeur

Secteur	Nombre de délégués
✓ Autochtones	2
✓ Villégiateurs	2
✓ Municipalités	2
✓ Groupes environnementaux	2
✓ Chasseurs et trappeurs	1
✓ Récréotouristique	1
✓ Éducation	1
Personnes-ressources	
✓ MENV	1
✓ MRNFP-Faune	1
✓ MRNFP-Territoire	1

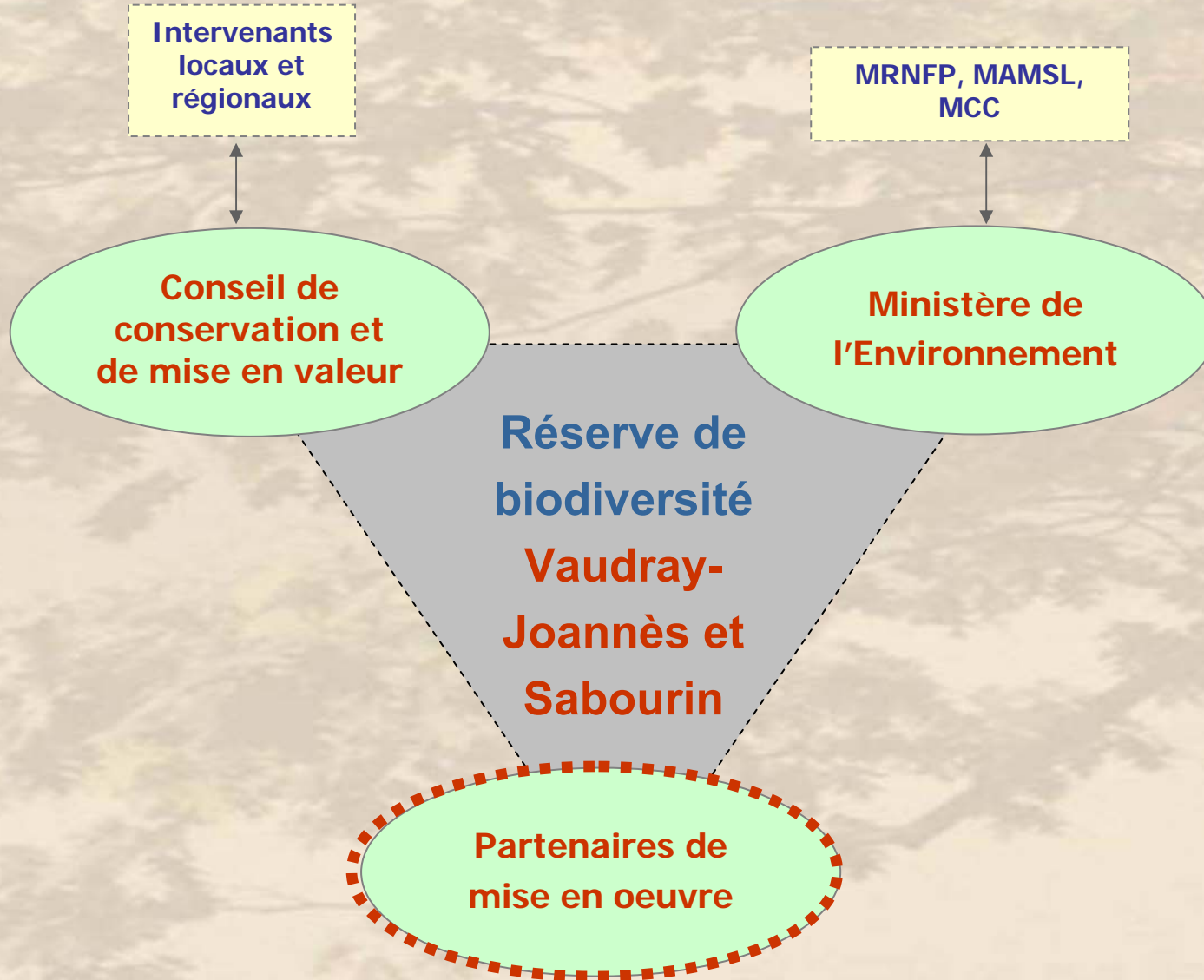


Concept de gestion



En sa qualité de responsable de l'aire protégée, le ministère de l'Environnement aura pour mandats :

- ✓ le suivi de la biodiversité de la réserve de du lac Sabourin
- ✓ le soutien au conseil de conservation et de mise en valeur
- ✓ la coordination de la mise en œuvre du plan de conservation





Partenaires de mise en oeuvre

La mise en œuvre des activités autorisées,
l'affaire des :

- ✓ ONG
- ✓ Individus
- ✓ Entreprises
- ✓ Services gouvernementaux

Ce projet vise à :

- ✓ Offrir à la région un espace naturel de grande qualité
- ✓ Conservation de la biodiversité, notamment le caribou de Val-d'Or
- ✓ Participation des gens et des communautés
- ✓ Régionaliser la gestion de la réserve de biodiversité
- ✓ Conciliation protection / mise en valeur / usages



Les photos sans crédits sont du ministère de l'Environnement ou d'Internet

Environnement
Québec 